

[PORTRAIT] Frédéric Vuillaume

Depuis deux ans, Frédéric Vuillaume, militant syndicaliste français est la cible régulière des autorités. Il n'a fait que manifester, et pourtant, il est accusé.



20 mai 2021

Frédéric Vuillaume a été relaxé !

Nous avons appris cette nouvelle en direct du Tribunal de Dijon. Une grande victoire pour Frédéric et pour notre droit de manifester. Cette victoire, c'est aussi la vôtre. Vous avez été plus de 7 500 rien qu'en France à agir via notre webapp [Actions Urgentes](#) pour le soutenir. Un immense merci !

Frédéric vous remercie

« Je remercie mes nombreux soutiens et les militants d'Amnesty International. Merci d'avoir envoyé tous ces mails au Procureur et pour vos messages de soutien. Avec votre solidarité et votre détermination, vous portez à bout de bras nos libertés fondamentales qui sont le droit de manifester et la liberté d'expression. Merci encore, c'est une belle victoire ! ».

Un regard vif, des traits rieurs et une grande force d'engagement. Frédéric Vuillaume approche de la cinquantaine. Il habite à Besançon où il est agent d'entretien dans un lycée depuis plus de 20 ans. En plus de son activité professionnelle, il est un militant de longue date, syndiqué à Force Ouvrière.

En 2018, lorsque naît en France le mouvement des Gilets Jaunes, il y participe activement. Comme des milliers d'autres manifestants et manifestantes, il prend part au mouvement pour exprimer son mécontentement face à la situation sociale en France. Tous les samedis, il sera dans les cortèges ou sur les ronds-points, à porter son gilet jaune, microphone à la main. Mais sa participation au mouvement semble poser problème aux autorités.

"C'est vrai que j'ai une grande gueule et que quand je parle au mégaphone, on m'entend, mais ça ne fait pas de moi un criminel, je n'ai jamais commis aucune violence".

Frédéric Vuillaume

Rapidement, il va connaître une spirale infernale : arrestations abusives, gardes à vues à répétition, perquisition sans réelle justification, amendes, procès... un long cycle de harcèlement et d'intimidation commence. Il est dans le viseur des forces de l'ordre, soupçonné d'être organisateur des manifestations, alors qu'il le rappelle : c'est un mouvement horizontal.

En deux ans, il a fait sept gardes à vues et a été poursuivi plusieurs fois. À chaque poursuite, Frédéric Vuillaume a finalement été relaxé. Parfois, après plusieurs mois de procédures. Dernière accusation en date : 5 décembre 2020. Il participe à une manifestation contre [la proposition de loi "sécurité globale"](#). Il est arrêté et placé en garde à vue pendant... 44 heures ! Il est accusé du délit d'«attroupement» alors qu'il assistait à une manifestation de manière pacifique. Pour cela, il risque un an de prison et 15.000 euros d'amende. Son procès aura lieu le 20 mai au tribunal de Dijon.

Ce père de famille n'avait jamais eu à faire à la police ni à la justice. Ces interpellations et procès à répétition ne sont pas anodins : passer des heures en détention laisse des traces, attendre des procès est

source de stress... autant de violences qu'on ne voit pas mais qui sont bien réelles. Des violences que lui et ses proches vivent depuis deux ans. Mais il reste digne et toujours debout malgré cet acharnement judiciaire.

Son histoire illustre le harcèlement dont certains manifestants et manifestantes pacifiques peuvent être victimes en France. Les autorités doivent cesser de traiter les manifestants comme des délinquants. Frédéric Vuillaume est un manifestant, pas un criminel.